



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
mardi 6 février 2018

Envoyé en préfecture le 09/02/2018
Reçu en préfecture le 09/02/2018
Affiché le - 9 FEV. 2018
ID : 056-215601626-20180206-DB20180213-DE

**CULTURE ET MUSIQUE BRETONNE : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « AMZER NEVEZ » -
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS**

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-
RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique
QUINTIN, Philippe DONIES, Katherine GIANNI, Martine LIEDOT, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie
RODRIGUES, Isabelle LE RIBLAIR, Pierre-Yves CAINJO, Loïc TONNERRE, Dominique DAUGES, Michel
ROUALO, Dominique SAURAY, Yolande ALLANIC, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE
MESTRALLAN, Jean-Guillaume GOURLAIN, Nolwenn DELALEE, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Serge LECUYER à Ronan LOAS (point 1 à 02c), Jean-Luc MADEC à Antoine GOYER, Christelle CAINJO à
Isabelle LE RIBLAIR, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

Secrétaire de séance : Patricia QUERO- RUEN

Présents :

- ouverture de la séance : 29
- point 03 à 14 : 30

**Absents excusés avant donné des
pouvoirs :**

- pour la séance : 03
- début séance à 02c compris : 01

n°13

DIRECTION CULTURE

CULTURE ET MUSIQUE BRETONNE : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « AMZER NEVEZ » - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS

Rapporteur : Katherine Gianni

La ville de Ploemeur accompagne le développement de l'activité d'Amzer Nevez depuis sa création en 1981.

Depuis 2009, la ville, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne et le Conseil départemental du Morbihan ont signé une convention triennale d'objectifs avec l'association.

La convention partenariale arrivant à échéance, il convient que la ville se positionne sur son renouvellement pour les 3 ans à venir et sur les axes de collaboration à développer.

Dans le cadre de cette convention, le centre culturel Amzer Nevez s'engage à développer un projet artistique et culturel dont les axes principaux sont :

- Développer une politique de soutien à la création et à la diffusion.
Par :
 - L'accueil d'artistes en résidences : ces temps de travail passés dans la structure permettent aux artistes de mettre en place leurs projets artistiques : écriture, répétitions, mises en scène, mises en lumière.
 - L'organisation de concerts : Amzer Nevez est une salle spécialisée, une des seules de Bretagne à proposer des concerts de musique bretonne de manière régulière. Ce choix de diffusion participe à la vitalité, au renouvellement, au rayonnement de la scène bretonne et à sa pérennité.
 - Des actions d'éducation artistique et culturelles en amont et pendant les résidences : Amzer Nevez propose différents projets d'actions d'éducation artistique et culturelle permettant la rencontre amateurs/professionnels (interventions dans les classes, répétitions publiques en direction des scolaires, master-class...).
- Poursuivre et conforter le soutien au mouvement associatif local : Amzer Nevez est un lieu de rencontre et d'échanges. C'est également un lieu d'accueil et d'activités pour les associations culturelles adhérentes et pour les fédérations B.A.S., War'! L'eur, Stumdi....
- Poursuivre et conforter les activités d'enseignement de la musique, de la danse, de la langue bretonne.

La Ville de Ploemeur considère le travail réalisé par Amzer Nevez comme complémentaire aux propres actions qu'elle développe.

Elle soutient donc le projet du centre régional de culture bretonne et celtique et réaffirme la volonté de développer un partenariat permettant de consolider l'ancrage de cette structure auprès de la population.

Pour ce faire, les liens partenariaux entre les établissements scolaires, les établissements culturels de la ville et Amzer Nevez seront accentués.

Afin d'affirmer son soutien, la ville apporte une subvention annuelle de fonctionnement de 6 000 €.

Par ailleurs, la ville de Ploemeur contribue chaque année à l'activité du lieu par des prêts de matériels et des prestations techniques. Les montants de ces aides indirectes sont évalués à la somme de 15 000 € par an pour l'entretien du parc de 13 000 m² (tonte, élagage...) et le prêt de matériel scénique.

La ville peut également être amenée à accorder une subvention sur projet pour des actions culturelles spécifiques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les avis des commissions « Éducation, Culture, Relations Internationales » du mercredi 24 janvier 2018 et « Finances, ressources humaines » et « Economie, emploi, tourisme » du lundi 29 janvier 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré ;

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat, jointe en annexe de la présente délibération, avec l'association « Amzer Nevez »

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire

Envoyé en préfecture le 09/02/2018

Reçu en préfecture le 09/02/2018

Affiché le

- 9 FEV. 2018

ID : 056-215601626-20180206-DB20180213-DE

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

2018 – 2019 – 2020

Entre

L'association Amzer Nevez

Et

Ville de Ploemeur

Région Bretagne

**Ministère de la Culture et de la Communication
(Direction Régionale des Affaires Culturelles)**

Vu le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu la circulaire du Premier ministre, du 1er décembre 2000, relative aux conventions pluriannuelles d'objectifs conclues entre l'État et les associations,

Vu la délibération n° 11-DC-DC/1 du Conseil régional en date des 24 et 25 mai 2011 adoptant les orientations du projet de politique culturelle pour la Bretagne,

Entre d'une part :

- La **Région Bretagne**, représentée par son Président, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, et signataire, agissant en vertu de la délibération n° 18_0601_01 de la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne en date du 19 février 2018 ;
- L'**Etat (Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne)** représenté par Monsieur Christophe MIRMAND, Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- La **ville de Ploemeur** représentée par Monsieur Ronan LOAS, Maire et signataire, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal en date 6 février

Ci-après désignés, "**les partenaires financeurs**" ou "**les collectivités publiques**"

ET d'autre part :

L'association Amzer Nevez, représentée par son Président Monsieur Gérard BENOIT, association déclarée au Journal Officiel en date du 31 décembre 1977 ayant son siège social à Ploemeur

N° de SIRET : 315 748 236 00033

Code APE : 8559B

Licences : 1-1024341 / 2-1024342 / 3-1024343

-:-

Ci-après désignée "**le bénéficiaire**" ou "**l'association**"

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

L'association Amzer Nevez

Le Centre Culturel Amzer Nevez œuvre depuis plus de 30 ans en faveur de la promotion et du développement de la culture traditionnelle de Bretagne. Il est ainsi connu et reconnu comme structure de soutien aux pratiques amateurs et professionnelles agissant dans ces domaines

Amzer Nevez est un lieu d'accueil des activités de nombreuses associations culturelles et en particulier des grandes fédérations que sont Bodadeg Ar Sonerion et War'L Leur (formation des adhérents, réunion des instances, support technique de manifestations culturelles, locaux administratifs...) dans un souci de mutualisation de moyens. Le Centre Culturel Amzer Nevez propose également des activités liées à l'enseignement de la musique, de la danse et de la langue bretonnes.

Le Centre Culturel Amzer Nevez développe également une activité de création, de production et de diffusion dans le champ des musiques et chansons bretonnes. Il accueille des artistes qui œuvrent dans les champs de la musique et la chanson bretonne au travers de concerts et de résidences de création.

L'association a également la volonté de travailler en direction de différents publics et de développer l'action culturelle pour :

- Former le public de demain grâce à des séances scolaires,
- Fidéliser le public qui se déplace pour les concerts et favoriser son implication sur les autres volets d'activité de la structure,
- Faire se rencontrer les artistes professionnels et les musiciens amateurs grâce à des répétitions publiques et/ou master classes.

Le Centre Culturel Amzer Nevez entend également œuvrer en faveur de la circulation et la diffusion des œuvres créées en son sein en s'inscrivant dans les réseaux professionnels.

C'est dans ces conditions de développement qu'Amzer Nevez souhaite mener son projet artistique et culturel pour les années à venir.

Pour leur part :

L'Etat a inscrit dans ses missions fondamentales le soutien au patrimoine, à la création et à la démocratisation culturelle.

Pour ces raisons, l'Etat souhaite, grâce à une convention de développement territorial, appuyer le projet artistique et culturel de l'association Amzer Nevez qu'il reconnaît en tant que scène de territoire, lieu de création et d'accompagnement des musiques innovantes de Bretagne et du monde ; pôle de développement d'une action culturelle de proximité, et notamment en matière d'éducation artistique ; lieu de promotion et de structuration de la culture.

La **Région Bretagne**, dans le cadre de sa politique culturelle s'est fixée pour objectifs de créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires, de favoriser le développement des ressources au service des artistes et des porteurs de projets et de soutenir les pratiques artistiques et culturelles et leur transmission, la diversité culturelle et le patrimoine culturel immatériel.

Dans ce cadre, elle soutient les structures de création et de diffusion qui valorisent la création artistique tout en menant un projet pérenne d'action culturelle et d'éducation artistique, qui favorisent la rencontre des artistes et des populations et qui accompagnent des artistes dans la réalisation de leurs projets.

A ce titre, elle soutient le projet artistique et culturel de l'association Amzer Nevez avec un intérêt particulier pour les points suivants :

- la production déléguée, la co-production de spectacles et l'accueil d'artistes en résidence, telles que définies dans le projet artistique et culturel,

- l'inscription des projets artistiques accompagnés dans les réseaux régionaux par le biais de partenariats avec les lieux de diffusion,
- la mise en œuvre d'actions culturelles accompagnant les résidences
- le développement de partenariats transversaux avec les réseaux d'autres esthétiques musicales ainsi que de partenariats interrégionaux dans les réseaux des musiques populaires favorisant la circulation des artistes sur le territoire national.

Par ailleurs, la Région Bretagne, soucieuse du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes, sera particulièrement attentive à toute initiative permettant de contribuer à cette finalité : organisation de journées thématiques, débats, conférences, expositions, projections, spectacles... Elle encourage également cette dimension dans la mise en œuvre du projet de la structure tant au niveau de sa gouvernance que dans ses actions : composition du conseil d'administration, de l'équipe salariée, choix programmatiques, etc... Les données statistiques attestant de cette démarche seront particulièrement appréciées.

La Ville de Ploemeur : Considérant le travail réalisé par Amzer Nevez comme complémentaire aux propres actions qu'elle développe, la ville soutient le projet du centre régional de culture bretonne et celtique et réaffirme la volonté de développer un partenariat permettant de consolider l'ancrage de cette structure auprès de la population. Pour ce faire, les liens partenariaux entre les établissements scolaires, les établissements culturels de la ville et Amzer Nevez seront accentués.

Considérant que la réalisation du projet mentionné à l'article 1 nécessite un appui conjoint, sur la durée, les collectivités publiques ci-dessus mentionnées ont convenu de conclure avec le bénéficiaire une convention pluriannuelle d'objectifs.

Article I - Objet de la convention

Par la présente convention, l'association Amzer Nevez s'engage à réaliser le projet défini ci-dessous, dont le contenu détaillé figure en annexe 1, et dont la direction artistique est assurée par Monsieur Daniel LE GUEVEL.

Le projet artistique et culturel pour la période 2018-2020 se décline en 4 axes principaux :

- I . Création et diffusion
- II . Soutien au mouvement associatif régional
- III . Enseignement et formation – transmission de la culture bretonne
- IV . Fonctionnement et structuration de l'association

La présentation détaillée du projet artistique figure en annexe 1.

Article II - Durée et renouvellement

La présente convention est conclue pour les exercices 2018 – 2019 - 2020. Elle prend effet dès la date de sa signature et prendra fin le 31 décembre 2020.

Au plus tard six mois avant son expiration, les parties signataires devront se faire connaître mutuellement leurs intentions en ce qui concerne son arrêt ou son renouvellement.

Le renouvellement éventuel d'un conventionnement entre les partenaires pourra intervenir au vu du bilan et de l'évaluation mentionnés à l'article VIII.

Un comité de suivi réunissant l'ensemble des partenaires financiers de l'association est mis en place et se réunira au minimum une fois par an pendant toute la durée de la convention.

Article III - Engagements financiers et moyens

Pour permettre la mise en œuvre du projet porté par l'association, les collectivités publiques signataires de la présente convention s'engagent à contribuer pour la période concernée à son financement par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire.

Pour l'année 2018, les montants des subventions accordés par les collectivités sont les suivants

- DRAC

Une subvention d'un montant prévisionnel de 14 000 € (montant à 100%) en aide au fonctionnement en tant que scène de territoire musique.

Une subvention de 6 000€ (montant à 100%) pour le service éducatif.

Compte-tenu de la réserve de précaution de 5 % appliquée au budget de l'État votée par le Parlement et sous réserve de la programmation des crédits déconcentrés au titre du Préfet de la région Bretagne, la subvention totale est ramenée à 19 000 € (montant à 95%) (dix-neuf mille euros).

- Région Bretagne

Une subvention de 160 000 € pour la globalité du projet artistique et culturel de l'association

- Ville de Ploemeur

Une subvention de 6 000 € pour le fonctionnement de l'association.

Par ailleurs, la ville de Ploemeur contribue chaque année à l'activité d'Amzer Nevez par des prêts de matériels et des prestations techniques. Les montants de ces aides indirectes sont évalués à la somme de 15 000,00 € par an pour l'entretien du parc de 13 000,00 m² (tonte, élagage...) et le prêt de matériel scénique.

La ville peut également être amenée à accorder une subvention sur projet pour des actions culturelles spécifiques.

Pour les années suivantes, un plan de financement prévisionnel est établi à titre indicatif en annexe n°2 de la présente convention, le montant annuel des subventions étant déterminé, pour les collectivités après le vote des budgets primitifs et pour l'Etat après le vote de chaque loi de finances et l'adoption des budgets opérationnels de programme par le préfet de la région Bretagne après consultation du comité de l'administration régionale.

Pour chaque exercice budgétaire, l'association Amzer Nevez adressera une demande de subvention aux collectivités publiques signataires de la présente convention et à l'Etat. L'engagement des collectivités publiques est soumis aux délibérations des assemblées délibérantes.

Les budgets prévisionnels en annexe n'engagent pas les collectivités territoriales et l'Etat.

Article IV - Modalités d'exécution

Des annexes à la présente convention précisent :

- le contenu détaillé du projet visé à l'article I (annexe n°1) ;
- le plan de financement prévisionnel pluriannuel (annexe n°2);
- les modalités de versement spécifiques pour chaque collectivité publique (annexe n°3).

Article V - Mention du soutien des partenaires financeurs

L'association s'engage à faire mention de la participation des partenaires financeurs sur tous supports de communication et dans ses relations avec les tiers, relatifs aux activités définies par la présente convention et ses annexes.

Article VI - Obligations comptables et dispositions diverses

L'association adoptera un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général et au guide comptable professionnel des entreprises du spectacle et tiendra une comptabilité rigoureuse (registres, livres, pièces justificatives).

L'association s'engage à fournir à chacun des partenaires financeurs, dans le mois suivant leur approbation par son assemblée générale, une copie de son bilan certifié conforme, le compte de résultat et les annexes de l'exercice comptable pour lequel la subvention a été accordée, le procès-verbal de l'assemblée générale ainsi qu'un bilan d'activité relatif à la mise en œuvre du projet financé lors de l'année écoulée.

Le bilan, le compte de résultat et les annexes devront être établis conformément aux modèles prévus par l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec leurs administrations. En tout état de cause, l'association s'engage à produire les documents comptables susvisés au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice budgétaire pour lesquelles les subventions des partenaires financiers ont été versées.

Conformément à l'article L.612-4 du Code de Commerce, si l'association a perçu dans l'année, de l'État ou de ses établissements publics ou des collectivités locales (toutes subventions et toutes collectivités confondues) un montant égal ou supérieur à 153 000 €, l'association nommera un commissaire aux comptes agréé, ainsi qu'un suppléant. Dans ce cas, elle transmettra dans le même délai que précédemment le rapport du commissaire aux comptes joint aux documents certifiés.

L'association communiquera à chacun des partenaires financeurs, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes.

L'association s'engage à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.

L'association devra transmettre aux partenaires financeurs les comptes-rendus de ses conseils d'administration et assemblées générales.

ARTICLE VII - Contrôle des collectivités publiques

Le bénéficiaire s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par les représentants des collectivités publiques de la réalisation de ses objectifs, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et, tout autre document dont la production serait jugée utile.

En cas de retard pris dans l'exécution du projet joint en annexe de la présente convention, l'association en informera également les collectivités publiques concernées.

Article VIII - Bilan d'exécution de la convention et évaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels les collectivités ont apporté leur concours, sur le plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre les partenaires financiers et l'association et précisées comme suit :

Un bilan d'exécution de la présente convention et de ses annexes sera effectué au plus tard 6 mois avant son expiration entre les parties signataires. Ce bilan fera l'objet d'une évaluation portant sur les points suivants :

- la mise en oeuvre du projet artistique et culturel dans toutes ses dimensions (production, diffusion, résidences, action culturelle, partenariats...),
- l'état des lieux des actions menées en partenariat avec les acteurs culturels, associatifs, sociaux ou éducatifs du territoire local et régional,
- les bilans financiers permettant d'apprécier la situation financière de l'association, la rigueur de la gestion et l'évolution des recettes propres,
- la structuration de l'emploi

Ce bilan sera composé :

- de celui dressé par l'association Amzer Nevez en auto-évaluation ;
- de celui effectué par chaque collectivité.

Les parties signataires conviennent de confronter ces bilans lors d'une réunion dont la date sera déterminée par accord conjoint.

Par ailleurs, l'association s'engage annuellement à adresser aux partenaires financeurs :

avant le 30 novembre de chaque année :

- le budget prévisionnel de l'année suivante ;
- le programme d'activités de l'année suivante ;

avant le 30 juin de chaque année :

- le bilan général et détaillé de l'activité de l'année écoulée ;
- les bilan financier et compte de résultat détaillés de l'année écoulée certifiés par le commissaire aux comptes ;

ARTICLE IX - Modifications, révisions et résiliation de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention et de ses annexes, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1.

En cas de non-exécution, de retard significatif et de modification substantielle sans l'accord écrit des partenaires financeurs des conditions d'exécution de la convention et de ses annexes par l'association, ces derniers peuvent suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

La résiliation peut intervenir par dénonciation de la présente convention par l'une des parties avec respect d'un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, notamment en cas de violation de l'une ou l'autre des dispositions des articles 1, 5 et 8 de la présente convention par le bénéficiaire.

Article X – Assurances

L'association exerce les activités mentionnées à l'article 1 ci-dessus sous sa responsabilité exclusive. Elle fera son affaire personnelle de tous les risques et litiges pouvant survenir à l'occasion de l'exercice de son activité. L'association sera seule responsable vis à vis des tiers de tous les accidents, dégâts et dommages de quelque manière que ce soit.

Elle souscrira les assurances nécessaires afin de couvrir ces différents risques, pour lesquels la responsabilité de la collectivité ne pourra être retenue.

Article XI - Règlement des litiges.

En cas de difficulté d'interprétation ou d'exécution de la présente convention, les parties conviennent de se rapprocher afin de parvenir à un accord.

En cas de litiges sur l'application des dispositions de la présente convention, le Tribunal administratif de Rennes est seul compétent.

Par ailleurs, le bénéficiaire fait siens les éventuels litiges pouvant être générés par l'activité de l'association vis-à-vis de tiers. Le bénéficiaire s'engage à les régler par ses propres moyens sans que la responsabilité et/ou la contribution financière des collectivités publiques ne puissent être engagées ou sollicitées dans cette hypothèse.

Article XII – Exécution de la convention

Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, le Président du Conseil régional de Bretagne, le Payeur régional de Bretagne, le Maire de la ville de Ploemeur, le payeur municipal et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à Rennes, le.....

en 4 exemplaires originaux.

Le Président de l'Association Amzer Nevez. Gérard BENOIT	Le Maire de « Ville de Ploemeur » Ronan LOAS
Le Président du Conseil régional de Bretagne Loïg CHESNAIS-GIRARD	Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille- et-Vilaine, Christophe MIRMAND

ANNEXE 1

PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE L'ASSOCIATION AMZER NEVEZ 2018-2020

Envoyé en préfecture le 09/02/2018

Reçu en préfecture le 09/02/2018

Affiché le

- 9 FEV. 2018

ID : 056-215601626-20180206-DB20180213-DE



I Création et diffusion**Amzer Nevez scène de référence pour la musique bretonne de création****1-1 Le propos artistique :**

Amzer Nevez est un lieu qui valorise et soutient des artistes issus des musiques bretonnes, leurs passions, leurs créations, leurs envies, leurs parcours, leurs rencontres, la diversité des courants musicaux qu'ils représentent.

Amzer Nevez adhère aux valeurs portées par la charte de la Fédération des Acteurs des Musiques et Danses Traditionnelles (FAMDT). L'association se veut être une actrice de la diversité culturelle. Cela renvoie aux droits culturels, tels que décrits dans la Convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (2005) et repris dans la Déclaration de Fribourg (2007) (1), déclaration qui promeut la protection de la diversité et des droits culturels au sein du système des droits de l'homme. Cela renvoie aussi à la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO (Paris, Octobre 2005) ratifiée par la France le 18 décembre 2006.

L'article 103 de la loi NOTRe du 7 Août 2005 confirme cette reconnaissance légale des droits culturels : « la responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncé par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 ».

Amzer Nevez entend montrer en quoi des artistes d'aujourd'hui créent en empruntant au fonds patrimonial breton, aux langages et aux codes musicaux issus de cette musique de tradition orale et parviennent ainsi à toucher leurs contemporains sans distinction sociale ou territoriale. Ces artistes s'imprègnent de langages musicaux liés à un héritage culturel et font ensuite un travail de création contemporaine en les croisant et les mêlant à d'autres musiques qu'elles soient d'aujourd'hui ou savantes, en utilisant les nouvelles technologies (images projetées, samples etc.)

Le breton est une langue vivante. Amzer Nevez s'intéresse également aux artistes s'exprimant dans cette langue que ce soit au travers de chansons traditionnelles, de la mise en musiques de textes contemporains ou de l'écriture de nouvelles chansons dans cette langue.

La matière de Bretagne est le fondement du projet culturel d'Amzer Nevez. L'association tient à proposer également des imaginaires, des poésies issues des autres musiques du monde dans sa programmation.

Amzer Nevez mène un travail de recherche, de repérage et d'accompagnement des créateurs ; des formes artistiques originales issues des musiques bretonnes.

(1) Les droits culturels visent à garantir à chacun la liberté de vivre son identité culturelle, comprise comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité.

2018-2019-2020 : une ambition renouvelée

1-2 La création

Amzer Nevez, scène de territoire pour les nouvelles musiques traditionnelles, structure conventionnée avec l'Etat, la Région, le Département et la Ville de Ploemeur permet au public de découvrir des créations qui mêlent musique d'hier et d'aujourd'hui grâce à une programmation musicale qui fédère les acteurs culturels de Bretagne et d'ailleurs.

Amzer Nevez est désormais identifié comme lieu dédié à la musique et à la chanson bretonnes et invite certains artistes dans le cadre de résidences de création. Les concerts de fin de résidences font partie de la saison de concerts du lieu. Amzer Nevez a fait le choix d'être d'abord **une fabrique de créations** avant d'être un lieu de diffusion.

Ces temps de travail passés dans la structure permettent aux artistes de mettre en place leurs projets artistiques : écriture, répétitions, mises en scène, mises en lumière.

Amzer Nevez consacre des moyens importants à la création :

L'enveloppe budgétaire globale dévolue annuellement par Amzer Nevez aux résidences et aux divers soutiens à la création (production et coproduction) respecte un seuil minimum de 150 000 € dont 50 000 € en salaires artistiques et 10 000,00 € d'apports en numéraires répartis entre les différents projets accueillis sur une saison.

L'accompagnement par Amzer Nevez :

Chaque résidence a pour but de :

- Finaliser le travail de répétitions entrepris par les artistes
- Finaliser la mise en espace de la création
- Valider et finaliser la scénographie : décors et lumières
- Optimiser la charge technique du spectacle proposé afin d'appréhender plus finement les besoins et les contraintes d'une tournée
- Effectuer une démarche de sensibilisation du travail et de la musique entre autres auprès des écoles de musique (Master-Class, conférences) et des scolaires (élaboration d'un dossier pédagogique remis aux enseignants, interventions d'artistes dans les écoles, rencontres au cours de répétitions publiques) ainsi qu'auprès d'autres publics dans le cadre de l'action culturelle. Ces interventions se déroulent en amont et pendant les résidences.
- Proposer un temps de rencontre entre artistes et professionnels du spectacle (directeurs de salles, de festivals etc.)

Amzer Nevez a accueilli 9 résidences de créations lors de la saison 2016-2017 pour 62 jours de répétitions. Des artistes comme Erwan Hamon, Janick Martin, Basel Zayed (Palestine), Krismenn, Jañlug Er Mouel, Michel Aumont, Calum Stewart, Olivier Leroy, Annie Ebrel, Marthe Vassallo, Yann-Fañh Kemener etc. sont venus travailler leurs créations à Amzer Nevez qui a mis à leur disposition la salle de spectacle, les moyens techniques nécessaires à la réalisation du projet (éclairage, son, techniciens), l'hébergement et la restauration de toute l'équipe pendant toute la durée de la résidence.

- 9 FEV. 2018

Amzer Nevez a été le producteur délégué de 2 projets sur les 9 accueillis en 2016-2017 et a assuré la rémunération des artistes et des techniciens pour les répétitions, les actions culturelles et les concerts. Les salaires bruts versés par Amzer Nevez aux artistes en 2017 s'élèvent à la somme de 34000€ auxquels s'ajoutent des contrats de cessions.

Amzer Nevez organisera son soutien aux artistes pour 2018/19/20 par le biais de différents moyens :

Créations portées par Amzer Nevez :

- Il s'agira toujours de Résidences longues d'une durée de 2 semaines au minimum
- Amzer Nevez assurera la production déléguée de 1 à 2 projets par an et prendra donc à sa charge l'ensemble des coûts de réalisation de la création (salaires des artistes et techniciens etc.). Amzer Nevez recherche les partenariats nécessaires à son financement : soutien des sociétés civiles, autres coproducteurs (Festival Interceltique, Ploërmel Communauté etc.) comme cela s'est fait pour Eog de Jañlug Er Mouel en 2016 ou Ar en deulin avec Yann-Fañch Kemener en 2017
- Ces résidences s'adressent à des artistes bien repérés comme Sylvain BAROU, Yann-Fañch KEMENER etc. qui sont accompagnés sur plusieurs saisons avec différents projets ;
- Il s'agira de concentrer plus de moyens sur ces projets avec des temps de résidences plus longs (temps d'écriture puis temps de répétitions et de mise en place du spectacle) ou interviendront un metteur en scène / regard extérieur, un photographe en plus du vidéaste etc.
- A titre d'exemple, Amzer Nevez sera le producteur délégué du spectacle Kiez ar bed : Création le 14 décembre 2017 avec : Sylvain Barou, Roland Conq et Nolwenn Runigo Résidence du 4 au 14 décembre 2017, Répétition publique le 12 décembre 2017

Créations soutenues par Amzer Nevez :

- Des résidences courtes d'une durée d'une semaine seront proposées, à raison de quatre à cinq par saison.
- Des apports différents selon les projets :
 - Amzer Nevez continuera d'être partenaire de trois à quatre autres créations accueillies avec des apports en industrie (frais d'accueils, frais techniques, préachats.)
 - Amzer Nevez s'investira plus fortement comme **coproducteur** sur au moins un projet par saison avec des apports en numéraires en sus des apports en industries. Cet engagement permettra également une meilleure cohérence des actions d'Amzer Nevez avec les politiques publiques existantes, en particulier avec le dispositif de « soutien à la production mutualisée en région » du Conseil Régional ;
 - Il s'agira pour Amzer Nevez de soutenir des projets d'artistes disposant d'une structure de production comme 'Ndiaz, Krismenn etc. avec un dossier déjà construit : présentation du projet artistique, des partenaires en coproduction et en diffusion.
 - Amzer Nevez recherchera des projets avec une démarche créative originale tant au niveau de la musique que des textes : fusions d'esthétiques et d'influences (jazz, rock etc.), composition de nouvelles pièces musicales, écritures de textes en breton, qualité des personnalités invitées.
 - Amzer Nevez sera également en mesure de répondre à diverses demandes d'équipes artistiques avec la mise à disposition des équipements sans pour autant diffuser leur spectacle. Ces accueils se feront en fonction des disponibilités du lieu.
 - A titre d'exemple, Amzer Nevez sera le coproducteur et diffusera les spectacles suivants :
 - **N'Diaz** : Création le 10 novembre 2017 avec Yann Le Corre, Youn Kamm, Timothée Le Bour et Jérôme Kerihuel. Résidence du 6 au 10 novembre 2017. Répétition publique le 09 novembre 2017, concert devant les élèves de l'école Prévert / Desnos de Ploemeur le 10 novembre 2017
 - **Arth of Sounds** : Création le 23 novembre 2017 avec Olivier Leroy, Jañlug Er Mouel, Vincent Raude, Anne Laure Bourget, Raphaël Chevalier, Goulven Ka. Résidence du 4 au 12 mai 2017

Pevarlamm : Création le 19 janvier 2018 avec Konogan An Habask, Elsa Corrè, Tibo Niobé, Jérôme Kerihuel et Erwan Volant. Résidence du 15 au 18 janvier 2018. Répétition publique le 17 janvier 2018

Ster ar vuhé : Création à L'Estran le 30 mars 2018 avec Fabrice Lothodé, Jérémie Simon, Olivier Bouma, Nicolas Kervazo, Frédéric Lemaire. Résidence du 27 au 30 mars 2018

Favoriser la circulation des œuvres et des artistes par le soutien à la création :

Les différentes actions d'Amzer Nevez s'inscrivent dans une démarche globale de circulation des œuvres et des artistes en :

- Favorisant la transversalité des réseaux avec des projets offrant des croisements d'esthétiques différentes, en travaillant avec des structures spécialisées comme les SMAC Penn Ar Jazz, MAPL, la Citrouille etc. permettre une meilleure reconnaissance d'artistes dans d'autres cercles de diffusions. Ainsi la création de Pevarlamm en janvier 2018 sera précédée d'un temps de répétition au Novomax de Quimper et d'une diffusion dans ce même lieu à l'automne 2018.
- Amzer Nevez propose chaque année ses projets de créations aux SMAC bretonnes pour des partenariats qui rentrent ou non dans la politique de création et de programmation de ces lieux.
- S'implique chaque année dans une création avec des partenaires situés hors Bretagne comme le Chantier, centre de création des nouvelles musiques traditionnelles et musiques du monde, le festival Les Suds à Arles, le Centre de Musique et Danse Traditionnelle en Poitou-Charentes et Vendée, l'UPCP Métive etc. Ainsi, Amzer Nevez et Le Chantier sont tous les deux coproducteurs de Son Rod du groupe 'Ndiaz.

Accompagnement artistique :

Amzer Nevez a proposé au Pont Supérieur, établissement d'enseignement supérieur spectacle vivant inter-régional Bretagne et Pays-de-la-loire, qu'il sélectionne des étudiants pour assurer la première partie du concert d'Annie Ebrel et de Ricardo Del Fra en mai 2018. Ces étudiants seront accueillis pendant une semaine pour un temps de répétition. Ils seront encadrés par Annie Ebrel. Cette collaboration permettra de mettre en situation réelle ces étudiants et futurs artistes : écriture d'un projet artistique, recherche de répertoire, répétitions, élaboration de documents de communication... pour finir par un spectacle public. Ces étudiants, sélectionnés pour leurs qualités de musiciens par le Pont Supérieur, forment une partie des artistes de demain. Nous renouvellerons ce partenariat les années suivantes avec un accueil de ce type par saison.

Toujours en ce qui concerne l'émergence, Amzer Nevez va accueillir à partir de janvier 2018, 8 stages de formation de la Kreiz Breizh Akademi 7 sur les 12 stages prévus. Amzer Nevez assurera ensuite la production déléguée de la création du spectacle issue de cet ensemble. Les répétitions du spectacle auront lieu début 2019 pour une première programmée en mai 2019. Amzer Nevez se chargera de la diffusion des 5-6 premiers concerts. La diffusion ultérieure sera confiée à Naïade Production

Amzer Nevez apporte également des conseils à la structuration de jeunes artistes en mettant son expertise au service du développement de la carrière des artistes qui ne pourront être accueillis dans la structure : conseils pour l'élaboration des demandes de subventions auprès des sociétés civiles (description du projet artistique, budget...), l'organisation de la création : comme prévoir les périodes de résidences avant la première diffusion par exemple etc. Amzer Nevez conseille ainsi 1 à 2 équipes artistiques par année.

Partenariats

Amzer Nevez établit, au fur et à mesure du développement de ses actions et en fonction de ses choix de programmation, des partenariats professionnels en termes de coproduction et/ou de diffusion : Festival Interceltique, Ploërmel Communauté, Le Glenmor, Run Ar Puñs, La Citrouille, MAPL, A La Zim ! Music, Le Nouveau Pavillon, UPCP Métive - Festival de Bouche à Oreille, Hart Brut, Sirventès, Théâtre de Redon, Le

Jardin Moderne, Intervalles, L'Usinerie, Penn Ar Jazz, Teatr Piba, La Quinquaille, Lenn Production, Label Caravan, Le Chantier, Festival de Cornouaille, Hirundo Rustica, DROM etc.

Amzer Nevez entend poursuivre les partenariats engagés et développer de nouvelles collaborations en Bretagne au niveau départemental et régional, en particulier avec la Grande Boutique, mais aussi hors Bretagne que ce soit pour la coproduction ou la diffusion. La participation d'Amzer Nevez à Bretagne en Scène(s) chaque année-et donc au réseau Chainon, à la FAMDT s'inscrit dans cette démarche de mise en réseau pour une meilleure visibilité des actions réalisées.

Amzer Nevez poursuivra sa participation au dispositif de production mutualisée du Conseil Régional avec des apports en coproductions des projets portés par les structures bénéficiaires.

Amzer Nevez met en place un partenariat avec le Pont Supérieur en direction des jeunes artistes. Il démarrera en 2018 et devra être pérenne dans le temps.

La Ville de Ploemeur et Amzer Nevez collaborent déjà depuis longtemps avec : des préachats de certaines créations pour les Jeudis de Ploemeur à raison d'une par an, l'accueil ponctuel d'artistes en résidences à Amzer Nevez et la diffusion du spectacle une fois créé à l'Océanis comme Metamorfoz du Teatr Piba etc. La Ville de Ploemeur et Amzer Nevez s'entendent également pour considérer la salle d'Amzer Nevez comme seconde salle de spectacle de Ploemeur.

Amzer Nevez participe également aux travaux d'un certain nombre d'associations et institutions :

- GPS, groupe de travail des Directeurs de salles de spectacles du Pays de Lorient
- Bretagne en Scène(s) et Réseau Chainon - Fédération des Nouveaux Territoires des Arts Vivants : 40 lieux en Bretagne et plusieurs centaines dans l'Hexagone
- Fédération des Acteurs de Musique et Danse Traditionnelles : Plus de 100 structures fédérées au niveau hexagonal dont Le Chantier à Correns, le Nouveau Pavillon à Bouguenais etc.
- Participation à des réunions de travail regroupant les médiateurs des structures culturelles du département, sous l'impulsion du Conseil départemental, afin de créer du réseau et d'échanger des compétences.
- Spectacle Vivant en Bretagne : participation aux travaux de la Commission d'attribution des aides

L'association est soutenue dans ses projets de résidences de création par le CNV et les sociétés civiles : SPEDIDAM, ADAMI et SACEM.

1-3 La diffusion

La musique bretonne souffre également de la « crise de la diffusion » qui frappe l'ensemble de la production artistique mais aussi d'un manque de programmation dans les lieux de diffusion subventionnés (salles municipales etc.) lié à d'un problème d'image et de médiatisation.

Amzer Nevez entend contribuer à changer cet état de fait en participant à l'encadrement de projets de qualité, en s'inscrivant dans les réseaux professionnels, en sensibilisant des décideurs du secteur culturel à ces expressions, en se souciant de la circulation des œuvres produites au-delà de la région.

L'ambition d'Amzer Nevez est de faire que la musique et la chanson bretonne de création puisse rencontrer le public le plus large possible.

Amzer Nevez est une salle spécialisée, une des seules en Bretagne à proposer des concerts de musique bretonne de manière régulière. Ce choix de diffusion participe à la vitalité, au renouvellement, au rayonnement de la scène bretonne et à sa pérennité.

Chaque année Amzer Nevez propose 13 concerts : 10 propositions entre octobre et mai ainsi que 3 concerts au mois d'août à l'occasion du stage international de musique organisé par l'association. A ces spectacles s'ajoutent les concerts pédagogiques - 5 en 2017-2018 - à destination des élèves des écoles du Pays de Lorient à l'issue de chaque résidence.

Amzer Nevez entend porter à 15 par an le nombre de propositions d'ici 2020 ceci en fonction des moyens supplémentaires que l'association aura pu trouver par ailleurs

La programmation d'Amzer Nevez s'articule autour des créations complétées par des concerts choisis pour leur qualité et leur originalité avec 1 projet d'artistes émergents, 1 spectacle hors Bretagne, aux fusions d'esthétiques et d'influences mêlant la musique bretonne aux autres musiques du monde, au jazz, rock etc.... et aussi pour favoriser la circulation des œuvres soutenues par d'autres structures du réseau.

La culture, la langue et la musique bretonnes sont au cœur du projet d'Amzer Nevez. Nous sommes également attentifs à d'autres univers, d'autres sources comme la poésie occitane avec la Mal Coiffée qui sera programmée en février 2018. Nous avons également programmé les concerts chantés en occitan de Du Bartas, Dupain etc. les saisons précédentes. Les diverses créations accueillies depuis plusieurs années par Amzer Nevez montrent le choix de favoriser les rencontres entre musiciens Bretons, Persans, Palestiniens, Québécois etc. ainsi que la fusion entre différentes esthétiques.

Amzer Nevez continuera à programmer des spectacles venus d'ailleurs dans l'avenir. Amzer Nevez a l'ambition de montrer la musique bretonne hors de Bretagne. Il est donc logique de faire place à l'Autre dans notre programmation, source d'enrichissement.

Par notre programmation nous voulons démontrer la richesse et la diversité des propositions artistiques issues des musiques traditionnelles qu'elles soient de Bretagne ou d'ailleurs.

Dans les années à venir, Amzer Nevez poursuivra son ancrage auprès de la population, des artistes, des médias, des partenaires et des institutions sur le territoire de Ploemeur, de l'agglomération lorientaise, du département du Morbihan et de toute la Bretagne en travaillant régulièrement avec les autres salles du Pays de Lorient comme la création Ster ar Vuhe coréalisée avec l'Estran de Guidel et programmée en mars 2018 dans ce lieu afin de croiser les publics.

Amzer Nevez s'implique également dans la diffusion ultérieure des œuvres créées. Les spectacles produits par l'association ont été programmés 22 fois dans d'autres lieux en 2017 comme la soirée « Amzer Nevez »

du Festival Interceltique du 10 août 2017 avec Ar En Deulin de Yann-Fañh Kemener et Eog de Jañlug Er Mouel. Cette recherche de diffusions pour les spectacles produits par la structure marque la volonté d'Amzer Nevez d'offrir une meilleure visibilité des artistes et des œuvres créées. Celle-ci est également indispensable au montage des productions et sera donc poursuivie dans les années à venir.

Fréquentation

Amzer Nevez veut consolider sa saison de concerts. Cela passe par une fréquentation des concerts satisfaisante en quantité par rapport aux jauges proposées, et par la volonté d'élargir les publics. Cela passe aussi par des actions de médiation culturelle toujours plus pertinentes et inventives au service de la population locale.

Amzer Nevez a construit peu à peu son public tout en étant une salle spécialisée qui propose une majorité de spectacles qui viennent d'être créés, donc encore fragiles, avec des artistes parfois peu connus ou peu médiatisés (artistes émergents par exemple). Les actions culturelles -décrites par ailleurs- sont aussi conçues pour amener un nouveau public aux concerts.

Amzer Nevez propose des tarifs accessibles au public le plus large : 9€, 12€ et 14€ ainsi qu'une carte d'abonnés à 36€ pour 4 concerts. Les abonnés des autres salles du Pays de Lorient bénéficient automatiquement du tarif réduit.

Les partenariats développés avec d'autres salles du Pays de Lorient, les actions culturelles, une politique tarifaire incitative facilitent la circulation des publics et donc la fréquentation des concerts organisés par Amzer Nevez.

La programmation d'Amzer Nevez 2017-2018 : <http://www.amzernevez.bzh/>

1-4 Actions d'éducation artistique et culturelles et actions culturelles

Amzer Nevez marque son implication dans le territoire qui l'environne par le développement de rencontres amateurs / professionnels. Amzer Nevez entend poursuivre les différentes formes d'actions culturelles (interventions dans les écoles, répétitions, ateliers master-class etc.) dans les années à venir.

Des actions d'éducation artistique et culturelles en direction des élèves des écoles primaires du Pays de Lorient ont été mises en place depuis plusieurs années avec l'élaboration de documents pédagogiques pour chaque création, des ateliers animés par les artistes dans les écoles, des rencontres avec les artistes pendant la résidence, répétitions publiques etc.

Amzer Nevez propose différents projets d'actions d'éducation artistique et culturelle par saison avec l'intervention des artistes dans une école primaire ou dans un collège tout au long de l'année, des ateliers, rencontres privilégiées avec les artistes et les techniciens de la création, des restitutions du travail accompli pendant la répétition publique ou avant le concert de première.

Amzer Nevez réalisera au moins un projet d'action d'éducation artistique et culturelle important par saison avec intervention des artistes dans une école pendant plusieurs mois, des ateliers rencontres privilégiées avec les artistes et les techniciens de la création, comme cela s'est fait avec Jañlug Er Mouel qui est intervenu auprès des élèves de l'école bilingue publique de Gourin de septembre à décembre 2016. Ce projet a d'ailleurs reçu un soutien spécifique de la DRAC. Loeiza Beauvir et Yann-Fañh Kemener sont quant à eux intervenus une dizaine de fois chacun auprès des collégiens de Diwan Vannes avec le soutien du Département du Morbihan.

Amzer Nevez a également la volonté de faciliter les rencontres entre les artistes et certains publics vivant à proximité immédiate du Centre comme les élèves de l'école du Centre Rééducatif de Kerpape, les

personnes en détention du Centre Pénitentiaire de Ploemeur etc. L'association facilitera également les projets faisant se rencontrer différents publics : des élèves et les résidents d'un EPHAD par exemple.

Amzer Nevez proposera des actions en direction des élèves du primaire, du collège et du lycée et cherchera à travailler avec les écoles Ploemeuroises et en direction des zones d'actions prioritaires définies par la DRAC d'autant que le Département et la Région ont mis en place des dispositifs spécifiques et incitatifs. Amzer Nevez répondra également aux différents appels à projets de la DRAC.

Amzer Nevez dispose d'un hébergement et d'un service de restauration ainsi que des agréments Jeunesse et Sports et Education Nationale. L'association travaillera à la venue de classes pendant les résidences et proposera des projets spécifiques de rencontres entre ces classes accueillies pendant plusieurs jours et les artistes au travail.

Des master-class animées par les artistes invités sont également organisées au profit des élèves du Conservatoire de Lorient et d'Amzer Nevez mais aussi de DROM etc. Ainsi, Amzer Nevez propose en juin de chaque année la liste des artistes accueillis la saison suivante aux enseignants du Conservatoire de Lorient pour qu'ils définissent qui ils souhaitent inviter.

L'augmentation importante de la participation aux actions culturelles proposées est le résultat de la progression de la qualité des propositions offertes, fruit du travail de la chargée de communication et de médiation de l'association.

1-5 La communication

La promotion des activités et en particuliers des concerts passe d'abord par la réalisation et la diffusion d'une plaquette de présentation de saison, d'un flyer et d'une affiche par spectacle.

C'est aussi la visibilité des actions développées par Amzer Nevez dans la presse quotidienne régionale. Ouest-France et Le Télégramme relaient régulièrement les activités d'Amzer Nevez en particulier les accueils d'artistes avec des interviews d'artistes, la présentation des créations... La revue de presse : <http://www.amzernevez.bzh/category/dossier-de-presse/>

Amzer Nevez a renouvelé son image ces dernières années grâce à de nouveaux outils :

- Site Internet (3000 connexions par mois en moyenne) www.amzernevez.bzh
- Logo
- Signalétique près de la route et à l'entrée du centre

C'est aussi la diffusion d'une newsletter mensuelle (2000 adresses) et l'utilisation de Facebook avec 4000 « amis » à ce jour ;

Un vidéaste est désormais présent lors de chaque résidence avec la mission de réaliser une vidéo sur la création : mémoire du projet mais aussi document promotionnel de l'œuvre créée. La vidéo est ensuite postée sur la chaîne YouTube d'Amzer Nevez et sert de vecteur de communication du spectacle créé. (191 000 vues différentes de la chaîne). <https://www.youtube.com/user/AmzerNevez>

L'association achète régulièrement des encarts dans la presse spécialisée : Sortie de Secours (Pays de Lorient), Musique Bretonne, les supports de communication des fédérations BAS et War 'L Leur (revues, flyers concours)

Pour augmenter sa visibilité Amzer Nevez offre des places de concerts à gagner dans plusieurs médias : Bleu Breizh Izel, Radio Bro Gwened, J'aime Radio, Sortie de secours.

Envoyé en préfecture le 09/02/2018

Reçu en préfecture le 09/02/2018

Affiché le

- 9 FEV. 2018

ID : 056-215601626-20180206-DB20180213-DE

L'achat de billets en ligne est désormais possible sur le site de l'association via Weezevent.

Les concerts et activités d'Amzer Nevez sont également présentés dans les revues de la Ville de Ploemeur, de Lorient Agglomération, dans le document de présentation des concerts destinés aux collégiens proposé par le Conseil Départemental du Morbihan, etc.

II – SOUTIEN AU MOUVEMENT ASSOCIATIF REGIONAL**Le Centre Culturel Amzer Nevez est un lieu de rencontre et d'échanges**

Amzer Nevez est depuis sa création un lieu dédié à la culture bretonne qui propose des cours et stages de musique, de danse et de langue bretonne. Amzer Nevez est également un lieu d'accueil pour les activités (stages de formation, réunions des instances etc.) d'associations adhérentes : B.A.S. (locaux administratifs dans le centre), War 'L Leur, Stumdi etc.

Amzer Nevez consolidera la dynamique d'accueil engagée depuis une trentaine d'années en poursuivant en 2018, 2019 et 2020 sa politique de soutien au mouvement associatif avec la mise à disposition de ses locaux pour l'organisation de manifestations à caractère culturel rentrant dans le cadre de l'objet de ces associations : cours, stages de formation musique, danse et langue bretonnes, réunions de travail, bureaux pour l'accueil de permanents administratifs, différents moyens techniques (sonorisation, éclairage), concerts etc.

Amzer Nevez est un lieu de vie où les amateurs et les professionnels se rencontrent. C'est une richesse qu'il nous faut entretenir et utiliser pour favoriser les échanges amateurs / professionnels.

Amzer Nevez a une longue pratique de la mutualisation de ses moyens. Les locaux de l'association sont en effet largement utilisés par d'autres structures. Amzer Nevez entend bien sûr maintenir ce rôle mutualiste qui enrichit le centre et l'ensemble des acteurs qui s'y retrouvent en favorisant la rencontre de publics différents : amateurs de musique, de danse et de langue bretonne, musiciens classiques et traditionnels...

Amzer Nevez est un lieu fort de pratique amateur avec des répétitions de bagadoù; de cercles celtiques qui trouvent une infrastructure nécessaire à la préparation de concours ou de spectacles.

Les deux fédérations BAS et War'L Leur, sont fortement impliquées dans l'association. Il s'agit là de partenaires quasiment « naturels ». Ces fédérations participent de la vitalité du centre culturel, de son dynamisme et de son image.

Les associations du Pays de Lorient du fait de leur proximité géographique, utilisent également régulièrement les locaux de la structure et renforcent également sa vitalité.

Le Centre Culturel Amzer Nevez accueille particulièrement :

- Bodadeg Ar Sonerion, des bagadoù : Beuzec Cap Sizun, Lorient, Locoal Mendon etc.
- War 'L Leur, War 'L Leur Morbihan, Cercles Celtiques : Brizeux, Beuzec Cap Sizun etc.
- Festival Interceltique de Lorient.
- Stumdi,
- Associations du Pays de Lorient,

Pour mémoire, les mises à disposition (en nombre de jour) des locaux du Centre Culturel Amzer Nevez aux associations étaient les suivants en 2017 :

- Salle de spectacle : 133
- Salle d'activités : 650
- Foyer : 60
- Bureaux : 4

Amzer Nevez prévoit le même volume d'utilisation de ses locaux par ses usagers pour les 3 années à venir.

Envoyé en préfecture le 09/02/2018

Reçu en préfecture le 09/02/2018

Affiché le

- 9 FEV. 2018

ID : 056-215601626-20180206-DB20180213-DE

Les mises à disposition de locaux aux utilisateurs associatifs se font en contrepartie d'une participation minime aux frais de maintenance des locaux, en particulier pour les salles nécessaires à l'organisation des stages de formation, aux usagers des bureaux. Les repas, hébergements et utilisation du matériel de sonorisation font l'objet d'une facturation systématique. La valorisation de ces mises à disposition (remises sur locations) est évaluée à 66 000,00 € en 2017.

Amzer Nevez et les associations accueillies organisent chaque année des activités en commun : concerts à l'occasion des stages de B.A.S., intervention de ces associations dans les cours ou les stages organisés par Amzer Nevez. (L'inverse se produit également).

Amzer Nevez et ses partenaires associatifs entendent développer des formations communes comme un stage de musique en langue bretonne avec Sonerion en 2018.

III - ENSEIGNEMENT ET FORMATION – TRANSMISSION DE LA CULTURE BRETONNE

Affiché le

- 9 FEV. 2019

ID : 056-215601626-20180206-DB20180213-DE

Amzer Nevez est un lieu fort pour la transmission.

Amzer Nevez est un lieu de formation et de transmission et proposera en 2018-2019-2020 des :

- Cours et stages de musique, de danse et de langues bretonnes qui rassemblent plus de 300 personnes chaque année. Des formations de qualité dont certaines sont reconnues internationalement comme le stage d'été qui réunit des artistes de Bretagne et d'autres Pays pour un public de musiciens confirmés. Certains sont musiciens professionnels.
- Interventions de passeurs de mémoire comme Yann Fañch KEMENER, Annie EBREL qui interviennent régulièrement pour des actions consacrées au chant en breton. La structure fait également appel à des musiciens réputés (Soïg SIBERIL, Jean-Michel VEILLON, Kevin BURKE, Fred MORRISSON, Alain PENNEC, Sylvain BAROU, Erwan HAMON etc.) pour des interventions dans le cadre de stages ouverts à un public de musiciens confirmés.
- Des master-class sont régulièrement proposés avec les artistes accueillis en résidence par Amzer Nevez.
- Amzer Nevez reçoit ponctuellement des étudiants qui viennent à la rencontre des artistes présents. Nous avons ainsi accueilli le Pont Supérieur et le Département d'Ethnologie de Toulouse pour des temps d'échange sur le travail des artistes en création, des conférences...
- Accueils de classes de découverte. Dans ce cadre l'association propose des ateliers découverte de la danse, de la musique, du patrimoine bâti. Nous proposons aussi la réalisation de contes musicaux avec l'intervention de musiciens professionnels faisant travailler les enfants.
- Ces actions de formations seront maintenues en 2018-2019-2020

Amzer Nevez s'appuie également sur ses partenaires associatifs pour développer ses actions de formation avec :

- STUMDI qui organise des formations en langue bretonne de 3 à 6 mois dans nos locaux est notre partenaire dans ce domaine. Nous avons le projet d'organiser ensemble un stage de découverte de la culture bretonne (langue, histoire, musique, danse etc.) ;
- SONERION : un enseignant de cette fédération anime les cours de cornemuse de la structure. B.A.S. organise ses stages proposés aux jeunes musiciens à Ploemeur. Des formations à la direction d'orchestre ou de bagad, à l'harmonie sont également envisagées ;
- WAR 'L LEUR pour la danse. La fédération organise une grande partie de ses formations dans la structure. Elle intervient aussi dans les formations organisées par le Centre Culturel.
- Ces actions de formations seront maintenues en 2018-2019-2020

IV – FONCTIONNEMENT ET STRUCTURATION DE L'ASSOCIATION

Amzer Nevez dispose de moyens techniques et humains qui lui permettent de réaliser son objet.

1-4. Locaux

Amzer Nevez dispose des locaux suivants pour permettre la réalisation de ses activités :

- ☐ Un auditorium de 200 places, rénové dernièrement et disposant d'une excellente acoustique, destiné à l'organisation de répétitions musicales, de concerts. Cette même salle est équipée d'un parquet sur doubles lambourdes pour la pratique de la danse ;
- ☐ Onze salles d'activités pour l'organisation d'ateliers de musique, de langue ou de réunions de travail ;
- ☐ Un restaurant et un hébergement, réservés à l'accueil des stagiaires et des artistes dans le cadre de leurs travaux sur place (capacité d'accueil : 120 couverts, pouvant aller jusqu'à 200 avec quelques aménagements des locaux ; 84 lits)

Ces locaux et le terrain (15 000 m²) sont mis à sa disposition par la Ville de Lorient par le biais d'un bail emphytéotique arrivant à échéance en 2031.

L'association porte une attention particulière à l'entretien de son immeuble. Le montant brut des investissements au 31 décembre 2016 était de 789 000€ (dont 45000€ en 2015, 29000€ en 2016) autofinancés pour une grande part. Amzer a effectué pour plus de 50000€ de travaux au cours du 1^{er} semestre 2017.

Une bonne partie de ces investissements portent entre autre, à améliorer la qualité d'accueil des artistes et des différents usagers de la structure comme la :

- Installation d'un grill scène en 2015 ;
- Occultation du skydome de la salle de spectacle en 2015
- Matériel d'éclairage (nouvelle console, projecteurs supplémentaires) en 2016
- Sonorisation 2017 ce qui évite désormais une bonne partie des frais de location de matériel (1500€ par semaine de résidence en 2016)
- Rénovation des chambres, hall, salles d'activités etc. au printemps 2017
- Mise aux normes, travaux de sécurité en 2015, 2016, 2017 (PMR, électricité, gaz etc.)

Amzer Nevez maintiendra sa politique d'entretien et d'investissement de son équipement les 3 prochaines années.

2-4. Moyens humains

Au 1^{er} juillet 2017, l'association employait 10 salariés (6 ETP) en CDI : 1 directeur, 1 secrétaire-comptable, 1 chargée de communication et de médiation, 3 employés de cuisine – entretien, 4 animateurs de musique et de danse et 1 régisseur. Parmi ceux-ci, 3 sont salariés à temps plein et 7 sont salariés à temps partiel.

Le Centre Culturel Amzer Nevez fait régulièrement appel à des intervenants ponctuels pour permettre l'organisation des différentes manifestations qui se déroulent dans ses locaux : artistes, enseignants, techniciens du spectacle... Une soixantaine d'artistes viennent travailler chaque année à Amzer Nevez pour une durée plus ou moins longue, qu'ils soient recrutés directement par la structure ou par le biais de leurs producteurs.

3-4. Structuration de la vie associative

Envoyé en préfecture le 09/02/2018

Reçu en préfecture le 09/02/2018

Affiché le - 9 FEV. 2018

ID : 056-215801626-20180206-DB20180213-DE

Le Conseil d'administration de l'association Amzer Nevez est composé de 9 membres de droit, 6 membres représentant BAS et War 'L Leur, 3 membres élus représentant les associations adhérentes, 1 membre élu représentant les adhérents individuels, 1 membre honoraire.

Le Conseil d'Administration d'Amzer Nevez se réunit deux fois par an et se prononce sur les projets et rapports d'activité, les budgets prévisionnels (fonctionnement et investissement), les comptes de l'année écoulée, les tarifs pratiqués et détermine les orientations de l'association. Ces décisions sont validées lors de l'Assemblée Générale annuelle.

Le Bureau d'Amzer Nevez est composé de 1 président, 2 vice-présidents, 1 trésorier, 1 trésorier-adjoint et 1 secrétaire.

Le bureau d'Amzer Nevez se réunit 4 fois par an. Il exécute les décisions prises par le Conseil d'Administration. Il étudie et soumet à son approbation les affaires importantes. Il règle les affaires courantes dont les grandes lignes ont été tracées par le Conseil d'Administration. Il se réunit également à chaque fois que nécessaire afin d'étudier toute question qui peut survenir dans la vie de l'association.

Les adhérents et utilisateurs : les fédérations BAS et War 'L Leur, les associations adhérentes (26 à ce jour), les membres individuels (élèves des cours et stages organisés par Le Centre Culturel Amzer Nevez, 288 en 2016-2017) adhèrent à l'association Amzer Nevez. D'autres personnes ou associations, sans être membres de l'association, utilisent ses services. Il s'agit des propres adhérents des structures (associations adhérentes ou non) qui organisent une action à Amzer Nevez, des artistes, des associations, etc.

ANNEXE 2

Envoyé en préfecture le 09/02/2018

Reçu en préfecture le 09/02/2018

Affiché le

- 9 FEV. 2018

ID : 056-215601626-20180206-DB20180213-DE

Orientations budgétaires prévisionnelles pour les années 2018 – 2019 – 2020

CHARGES	2018	2019	2020
Fonctionnement général	94 330,00	95 830,00	96 830,00
Enseignement (cours, stages, master-class, actions éducatives et culturelles)	49 500,00	45 000,00	44 000,00
Stages, accueil des adhérents	197 000,00	199 000,00	200 000,00
Créations et diffusion	221 000,00	222 000,00	225 000,00
Dont coût productions déléguées	70 000,00	66 000,00	67 000,00
Dont coûts coproductions	64 000,00	66 000,00	67 000,00
Dont coûts accueils et préachats	62 000,00	64 000,00	65 000,00
Dont coût programmation concerts hors créations	25 000,00	26 000,00	26 000,00
Apports techniques Ploemeur	15 000,00	15 000,00	15 000,00
	576 830,00	576 830,00	580 830,00
PRODUITS			
Recettes propres	291 500,00	293 000,00	295 000,00
Etat (Drac) - fonctionnement	14 000,00	14 000,00	14 000,00
Etat (DRAC) – Actions éducatives et culturelles	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Etat (DRAC) – Appels à projets	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Ville de Ploemeur	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Ville de Ploemeur, participation élèves ploemeurois	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Ville de Ploemeur, action culturelle école primaire	1 500,00	0,00	0,00
Communauté d'agglomération	7 630,00	7 630,00	7 630,00
Conseil Départemental du Morbihan (diffusion, fonctionnement)	24 000,00	24 000,00	24 000,00
Conseil Départemental du Morbihan (musique)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Conseil Départemental action culturelle)	4 000,00	4 000,00	4 000,00
Conseil régional	160 000,00	160 000,00	160 000,00
Sociétés civiles	18 000,00	18 000,00	18 000,00
Transfert de charges	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Produits financiers	200,00	200,00	200,00
Quote-part subvention investissement	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Apports techniques Ploemeur	15 000,00	15 000,00	15 000,00
	576 830,00	576 830,00	580 830,00

ANNEXE 3

Modalités de versement spécifiques pour chaque collectivité publique

Le versement des subventions interviendra de la manière suivante :

Pour la Ville de Ploemeur :

Le versement de la subvention s'effectue après le vote du budget primitif et délibération du conseil municipal.

Pour la Région Bretagne :

La Région s'engage à voter le montant de son aide à l'association Amzer Nevez chaque année dans le cadre de cette convention et dans le respect du vote du Budget primitif.

Une convention financière sera établie annuellement avec la structure pour fixer avec elle les modalités de versement de cette subvention.

Pour l'Etat :

Pour chaque exercice budgétaire, une convention administrative sera signée entre l'association et l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication – DRAC de Bretagne) qui précisera le montant de la subvention, au titre des crédits déconcentrés pour l'année budgétaire en cours.